

2021

**(décision
modificative
n°2)**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**métropole
GrandNancy**

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - 2021

La décision modificative n°2 de l'exercice 2021 ajuste les crédits prévus au budget (budget primitif et décision modificative n°1) au vu des besoins constatés et du réalisé prévisionnel. Sont notamment ajustés les effets financiers de la crise sanitaire. Ces inscriptions budgétaires sont regroupées dans une première partie par politiques publiques ventilées en six grands axes d'intervention.

La deuxième partie est consacrée aux écritures comptables spécifiques comprenant les régularisations comptables et les opérations d'ordre.

Enfin, la troisième partie correspond au tableau des virements de chapitre à chapitre au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement) et de la même opération (en investissement).

Présentation consolidée de la DM2	7
I - DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	9
A. ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10
1. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
B. DEVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE	12
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	14
C. MOBILITES	16
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	18
D. PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	19
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	20
E. SERVICE A LA POPULATION	21
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	21
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	22
F. VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITES	25
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	25
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	29
II – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES	32
A. OPERATIONS REELLES	33
1. Régularisations sur mouvements interbudgets	33
2. Régularisation sur exercice antérieur	33
3. ICNE	33
4. Réimputation d'écritures	34
5. Fiscalité et dotations	34
B. OPERATIONS D'ORDRE	35
1. Opérations d'ordre relatives aux amortissements	35
2. Opérations d'ordre relatives aux opérations à titre gratuit	35
III – INSCRIPTIONS N'IMPACTANT PAS L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE	36
A. SECTION D'INVESTISSEMENT : VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UNE MEME AP D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE AU SEIN DE LA MEME OPERATION	37
B. SECTION DE FONCTIONNEMENT : VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE	39

Présentation consolidée de la DM2

Consolidation					
Commission	Politique publique	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Attractivité et développement économique	Développement économique et touristique			- 925 200 €	427 000 €
	Enseignement supérieur et recherche			- 37 000 €	
Total Attractivité et développement économique				- 962 200 €	427 000 €
Développement urbain et transition écologique	Développement urbain	- 77 000 €	390 500 €	- 721 275 €	275 000 €
	Transition écologique	- 183 989 €	25 000 €	- 312 000 €	- 21 000 €
Total Développement urbain et transition écologique				- 260 989 €	415 500 €
Mobilités	Circulation	- 15 000 €		- 943 000 €	
	Stationnement	- 119 000 €	- 200 000 €		
	Transports en commun	- 979 545 €	341 111 €	- 4 011 000 €	160 130 €
	Voirie-espaces publics			- 200 000 €	
Total Mobilités				- 1 113 545 €	141 111 €
Pilotage de l'action publique	Fonctionnement institution	- 40 000 €	21 000 €	- 248 397 €	
	Systèmes informatiques			- 197 388 €	180 000 €
Total Pilotage de l'action publique				- 40 000 €	21 000 €
Services à la population	Déchets	1 410 000 €	942 340 €	- 800 000 €	30 000 €
	Eau-assainissement	236 500 €		- 5 014 000 €	- 3 521 938 €
	Divers équipements métropolitains		33 500 €	- 159 190 €	65 000 €
	Espaces verts-naturels			- 300 000 €	
Total Services à la population				1 646 500 €	975 840 €
Vie sociale, habitat et solidarités	Culture	- 45 000 €	- 53 000 €	- 291 236 €	39 581 €
	Santé	187 350 €	445 522 €	- 50 000 €	
	Sécurité	- 59 400 €		- 59 000 €	
	Solidarités	- 644 056 €	55 000 €	- 750 000 €	
	Sports-loisirs	217 439 €	- 1 065 096 €	- 302 737 €	48 000 €
Total Vie sociale, habitat et solidarités				- 343 667 €	617 574 €
Total général		- 111 701 €	935 877 €	- 15 321 423 €	2 318 227 €

**I - DEPENSES ET RECETTES
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

A. ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Attractivite et développement économique			Variation crédits de paiement 2021	
Politique publique	Autorisation de programme	Nature	Dépenses	Recettes
Développement économique et touristique	Centre de congrès - parc des expositions	Services communs	- 360 000,00 €	
	Développement économique	Accueil d'entreprises et interventions économiques	- 112 000,00 €	
		Aménagements de sites économiques		400 000,00 €
		Bâtiment totem lomtech (nancy)	42 000,00 €	
		Maison de l'innovation technopolitaine	- 400 000,00 €	
		Plateforme SVS		27 000,00 €
	Projet Grand Nancy thermal	Grand Nancy thermal	- 95 200,00 €	
Total Développement économique et touristique			- 925 200,00 €	427 000,00 €
Enseignement supérieur et recherche	Développement universitaire	Enseignement supérieur et soutien à la formation, Quartier Blandan	- 17 000,00 €	
			- 20 000,00 €	
Total Enseignement supérieur et recherche			- 37 000,00 €	
Total général			- 962 200,00 €	427 000,00 €

Afin de permettre à la SAPL Destination Nancy, exploitant du **Centre des Congrès Prouvé**, du Parc des Expositions et de l'Office de tourisme pour le compte de la Métropole, de faire face aux conséquences financières liées à la fermeture administrative de ses sites en 2020 et 2021, il était envisagé de procéder à une opération de recapitalisation de celle-ci (la Métropole étant l'actionnaire majoritaire aux côtés de la Ville de Nancy) à hauteur de 360 000 €. Cependant, la SAPL Destination Nancy a bénéficié du fonds de solidarité de la part de l'Etat et du dispositif de chômage partiel, limitant ses pertes financières. Cela permet de ne pas procéder à cette opération de recapitalisation par la Métropole, initialement prévue à hauteur de **360 000 €**.

La Métropole consacre une enveloppe budgétaire aux aides à l'investissement à destination des entreprises du territoire. Cependant, en raison de la crise sanitaire et dans l'attente de la signature d'une convention avec la Région Grand Est concernant les aides aux entreprises, un montant de 92 000 € ne sera finalement pas engagé, tandis que la politique de marketing territorial se trouvant en cours de redéfinition, la production d'un site Internet n'a pas abouti, pour un montant de 20 000 €. Ainsi, au titre de l'**accueil d'entreprises et des interventions économiques**, **112 000 €** sont désinscrits.

La société SFE PROCESS, spécialisée dans la conception d'équipements et de technologies de fluides à haute pression appelés "supercritiques", a souhaité acquérir une parcelle située sur la Z.A.C. de Frocourt située à Fléville-devant-Nancy et Houdemont, ce qui génère une recette exceptionnelle de **400 000 €** au titre des **aménagement de sites économiques**.

Suite à la livraison du **bâtiment TOTEM LORNTECH**, la Métropole a pris à bail des espaces situés au rez-de-chaussée afin de pouvoir proposer des espaces de co-working à de petits porteurs de projets, ne pouvant louer de plus grands espaces. Afin d'améliorer la qualité de l'offre proposée, il est envisagé de réaliser des aménagements pour lesquels **42 000 €** de crédits d'investissements sont nécessaires.

Dans le cadre de l'opération de construction de la **Maison de l'Innovation Technopolitaine** située sur le Technopole de Brabois, la Métropole a recruté un mandataire de maîtrise d'ouvrage, la SOLOREM, chargé de conduire l'opération en notre nom et pour son compte, et notamment de recruter le maître d'œuvre. En raison du contexte particulier de ce projet, des contraintes liées au terrain ainsi qu'à la crise sanitaire, ces études de maîtrise d'œuvre ont été retardée occasionnant un besoin de trésorerie moins important cette année. Il y a lieu donc lieu de désinscrire **400 000 €**.

La **plateforme technologique "Sciences du vivant et santé" (SVS)** est un bâtiment métropolitain implanté sur le technopôle Henri Poincaré de Brabois à Villers-lès-Nancy qui accueille des entreprises innovantes en matière de santé que la Métropole accompagne en lien avec Grand Nancy Innovation. La chaudière du bâtiment a dû être remplacée au printemps en raison d'une panne. La Métropole a sollicité et obtenu un soutien de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) pour le financement de 40 % des travaux de rénovation thermique soit **27 000 €** de recettes d'investissements supplémentaires.

Face à plusieurs aléas, **95 200 €** sont désinscrits dans le cadre de la réalisation du projet Grand Nancy Thermal.

Au titre de l'**enseignement supérieur et du soutien à la formation et la recherche**, la Métropole est propriétaire du bâtiment accueillant l'Université de la Culture Permanente pour lequel elle consacre, chaque année, des crédits d'investissements pour réaliser des travaux de maintenance. Cet établissement a connu une longue période de fermeture administrative en raison de la crise sanitaire, réduisant ainsi les besoins en termes de maintenance, ce qui entraîne la désinscription de **17 000 €**.

La Métropole est propriétaire de la galerie ARTEM, située dans le **quartier Blandan**, réalisée dans le cadre de la concession publique d'aménagement. Une enveloppe est consacrée chaque année à des travaux de maintenance et d'amélioration du site. La crise sanitaire a conduit à la fermeture des établissements publics d'enseignement supérieur et le site n'accueillait que très peu d'étudiants et de personnel. Les besoins en termes de maintenance sont ainsi minorés de **20 000 €**.

B. DEVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Développement urbain et transition écologique		Fonctionnement	
Politique publique	Nature	Dépenses	Recettes
Développement urbain	Habitat	10 000,00 €	84 500,00 €
	Ingénierie territoriale	- 87 000,00 €	
	Nouveau programme national de rénovation urbaine		306 000,00 €
Total Développement urbain		- 77 000,00 €	390 500,00 €
Transition écologique	Ecologie urbaine	- 40 000,00 €	
	Manifestations séminaires expositions	- 43 989,00 €	
	Politique de l'énergie - autres actions	- 100 000,00 €	25 000,00 €
Total Transition écologique		- 183 989,00 €	25 000,00 €
Total général		- 260 989,00 €	415 500,00 €

Concernant l'**habitat**, **10 000 €** de crédits de fonctionnement supplémentaires sont nécessaires à la création d'une plateforme de captation de logements privés. Cela permettra de développer l'intermédiation locative dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Logement d'abord" pour lequel **84 500 €** de recettes supplémentaires, obtenues auprès de la Direction départementale de l'Emploi, des Territoires et de la Solidarité, sont à inscrire également.

L'agence d'urbanisme SCALEN définit chaque année un programme partenarial d'actions qu'elle entend conduire en lien avec les partenaires concernés, dont la Métropole du Grand Nancy. Pour lui permettre de réaliser ce programme, la Métropole lui accorde un soutien d'un montant de 2 262 710 € en 2021. Celui-ci représente une baisse conséquente par rapport au montant des subventions versées les années antérieures. Cela s'explique, d'une part, par la suppression de la partie de la subvention issue des crédits de fonctionnement du Pôle développement économique qui avaient pour objet de permettre à l'Agence de préfigurer une agence de développement économique (cette mission sera désormais portée par une agence ad hoc, dont la création est prévue au printemps 2022) et d'autre part, par une décote de 5% au titre de la contribution de l'Agence SCALEN à l'optimisation du budget 2021 de la Métropole du Grand Nancy. Il convient donc de désinscrire **87 000 €** au titre de l'**ingénierie territoriale**.

Par ailleurs, le premier versement de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) nécessite l'inscription de **306 000 €** de crédits en recettes de fonctionnement.

Dans le domaine de l'**écologie urbaine**, des crédits de dépenses de fonctionnement peuvent être désinscrits dans la mesure où les partenariats engagés sur cette ligne sont à réinterroger au regard des besoins de la Métropole dans le cadre du projet mutualisation avec la Ville de Nancy. Les démarches d'inventaires et de suivi ont été intégrées et mutualisées au sein du marché d'élaboration du plan de gestion permettant de désinscrire **20 000 €**.

Par ailleurs, **des manifestations, séminaires et expositions** ont également été annulés et reportés en raison de la crise sanitaire. Ainsi, les dépenses de fonctionnement prévues pour la

réalisation de supports de communication ou d'objets promotionnels, dans le cadre de ces manifestations sont réduites de **43 989 €**.

Bien que les recettes induites par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) se soient avérées plus élevées de **25 000 €** que prévues initialement, en raison d'un nombre plus élevée de dossiers validées par EDF sur l'année 2021, de la situation de crise sanitaire et de la moindre attractivité du dispositif, les crédits prévus en section de fonctionnement relatifs à la politique de l'énergie peuvent être réduits, impliquant une désinscription de **100 000 €**.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Développement urbain et transition écologique			Variation crédits de paiement 2021	
Politique publique	Autorisation de programme	Nature	Dépenses	Recettes
Développement urbain	Dette	Réserves foncières	- 294 275,00 €	
	Habitat - logement	Habitat	- 80 000,00 €	
	Planification urbaine - stratégie foncière	Diverses opérations d'urbanisme	- 250 000,00 €	
	Rénovation urbaine	Nouveau programme national de rénovation urbaine	170 000,00 €	
	Urbanisme opérationnel		Diverses opérations d'urbanisme	- 241 000,00 €
ZAC - conventions publiques d'aménagements			- 26 000,00 €	275 000,00 €
Total Développement urbain			- 721 275,00 €	275 000,00 €
Transition écologique	Ecologie urbaine	Ecologie urbaine	- 50 000,00 €	
	Energie et climat	Environnement - autres actions	- 262 000,00 €	- 21 000,00 €
Total Transition écologique			- 312 000,00 €	- 21 000,00 €
Total général			-1 033 275,00 €	254 000,00 €

En matière de planification urbaine et dans le cadre d'acquisitions de terrains sur le secteur « cœur plaine rive droite » (Cœur PRD), les deux conventions Cœur PRD Nord et Cœur PRD Sud passées avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) ont été regroupées en un seul acte de vente. Le prix de cession définitif sur Cœur PRD Nord, transmis cet été par l'EPFGE, est moindre que celui connu au moment de la préparation budgétaire. Par ailleurs, l'acquisition des délaissés sur le secteur "Friches RFF-Montaigu" est reportée à 2022 car d'autres dossiers ont été priorités par l'EPFGE. Ainsi, il y a lieu de désinscrire un montant de **294 275 €** sur les **réserves foncières**.

Concernant les dépenses d'investissement en matière **d'habitat**, **80 000 €** sont désinscrits d'une part parce que les crédits relatifs à l'accession à la propriété sont engagés mais que le mandatement n'interviendra qu'en cours d'exercice 2022, et d'autre part, parce que des crédits avaient été prévus sur le programme des secteurs pavillonnaires ainsi que pour un projet partenarial sur la veille et l'observation des copropriétés mais qu'ils n'ont pas pu être dépensés.

Au titre de la **planification urbaine**, il y a lieu de désinscrire un montant de **250 000 €** du calendrier du Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat Déplacements (PLUi HD) induit par le volet mobilités du Plan Métropolitain des Mobilités P2M, de l'habitat PMH et commerces (150 000 €). Enfin, le marché sur les études de Phytoremédiation des sites Abralor et Kleber a été retardé (100 000 €).

Suite à un aléa de chantier sur le site du plateau de Haye faisant partie du **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** sur le secteur Blanc Sycomore/Hêtre Pourpre, il y a lieu de consolider la voirie par un mur de soutènement pour **170 000 €**.

Au titre de **l'urbanisme opérationnel**, il y a lieu de désinscrire un total de **241 000 €**, notamment en raison d'un retard sur le programme d'Aménagement d'Ensemble (51 000 €), des décalages de la consultation pour les casernes Kleber (190 000 €). **26 000 €** de frais de notaire de la **ZAC Bois la Dame** sont à désinscrire car l'acte de vente ne sera pas signé d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, la **ZAC Stanislas Meurthe** fait l'objet d'une inscription de **275 000 €** de recettes d'investissement supplémentaires dont 25 000 € de régularisation de cession foncière prévue dans l'acte de vente de 2006, que SOLOREM doit reverser à la Métropole à l'achèvement des opérations d'aménagement, et 250 000 € suite au bilan excédentaire constaté à la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC dans le cadre de la remise d'équipements publics.

Les travaux sur **l'Espace Naturel Sensible d'Art-sur-Meurthe** sont décalés dans l'attente des résultats d'inventaires, notamment sur les chiroptères et au regard des difficultés dans la prise de contact avec les utilisateurs du site ; dès lors **30 000 €** sont à désinscrire. Par ailleurs, les travaux sur **les zones humides** sont décalés dans l'attente d'un recrutement en agro-écologie ; il y a lieu de désinscrire **20 000 €** de crédits d'investissements.

Au titre du **Plan climat territorial**, il y a lieu de désinscrire **262 000 €** en dépenses et **21 000 €** en recettes notamment car les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur le Muséum Aquarium de Nancy et la réfection des panneaux solaires sur la piscine de Laneuveville ont dû être décalés à 2022.

C. MOBILITES

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mobilités		Fonctionnement	
Politique Publique	Nature	Dépenses	Recettes
Circulation	Plan de déplacements urbains	- 15 000	
Total Circulation		- 15 000	
Stationnement	Parking République - centre de congrès Prouvé	- 109 000	
	Parking Thiers	- 10 000	- 200 000
Total Stationnement		- 119 000	- 200 000
Transports en commun	Transports suburbains	55 455	
	Transports urbains	- 1 000 000	341 000
	Nouveau tramway	- 35 000	
Total Transports en commun		- 979 545	340 000
Total général		- 1 113 545	141 111

Dans le cadre du **plan de déplacements urbains**, le budget prévoyait l'attribution de subventions à l'association des Taxis (ancienne convention). Cette subvention n'ayant pas été sollicitée, il y a lieu de désinscrire les crédits de fonctionnement initiaux à hauteur de **15 000 €**.

Au titre de la convention d'occupation pour l'exploitation du niveau -2 du **parc de stationnement République Centre de Congrès Prouvé de Nancy** et de la forte baisse des recettes sur l'exercice 2021, le résultat d'exploitation s'annonce déficitaire. L'avance sur le résultat ne sera donc pas versée, **109 000 €** sont désinscrits en conséquence.

La non-réalisation de menus travaux dans le parking Thiers conduit à désinscrire des crédits à hauteur de **10 000 €**. Par ailleurs, la baisse de fréquentation des parkings a engendré une perte de recettes importantes, de **200 000 €**, notamment sur le parking Thiers.

Concernant les transports suburbains, il s'agit de solder la participation 2020 au fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy (SMTSN) ainsi que de revaloriser la participation 2021 pour un montant total de **55 455 €**.

Au titre des **transports urbains**, les conséquences de la crise sanitaire sont nombreuses notamment en termes de fréquentation. La baisse de cette dernière induit une baisse de recettes à hauteur de **1 000 000 €**. Parallèlement, la contribution variable versée au délégataire (relative au montant de recettes tarifaires reversées au délégataire) est diminuée d'autant. Par ailleurs, le bilan d'activité du délégataire fait apparaître des montants réels inférieurs aux prévisions sur lesquelles avaient été établies la rémunération variable versée par la métropole au titre de 2019. Le délégataire est ainsi redevable d'un trop perçu permettant d'inscrire une recette de fonctionnement de **1 341 111 €**.

Le projet de **nouveau tramway** étant reporté au profit du futur réseau intégré au nouveau plan des mobilités métropolitaines (P2M), le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet est résilié donnant lieu au versement de pénalités au prestataire Betram. Celles-ci s'avèrent inférieures de **- 35 000 €** à l'enveloppe budgétée.

L'opération d'adaptation du réseau d'eau aux besoins de défense **incendie** située dans le quartier de Mouzimpré à Essey a dû être décalée le temps de lever une incertitude juridique sur le statut du foncier d'une partie du périmètre concerné. Il convient de désinscrire **150 000 €**.

Par ailleurs, suite à la décision de réorienter le programme de la **ZAC de Nancy Grand Cœur**, il est nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle procédure de commande publique afin de pouvoir étendre le périmètre de l'étude au quartier Centre Gare, ce qui conduit à désinscrire un montant de **50 000 €**.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Mobilités			Variation crédits de paiement 2021	
Politique publique	Autorisation de programme	Nature	Dépenses	Recettes
Circulation	Circulation - jalonnement	Signalisation - circulation	- 243 000,00 €	
	Plan de déplacements urbains - Mobilités	Plan de déplacements urbains	- 700 000,00 €	
Total Circulation			- 943 000,00 €	
Transports en commun	Nouveau tramway	Nouveau tramway	-1 717 000,00 €	160 130,00 €
	Transports urbains	Transports urbains	-2 494 000,00 €	
		TVR	200 000,00 €	
Total Transports en commun			-4 011 000,00 €	160 130,00 €
Voirie - Espaces publics	Eclairage urbain	Ecoquartier - Nancy Grand Cœur	- 50 000,00 €	
	Incendie et secours	Incendie et secours	- 150 000,00 €	
Total Voirie - Espaces publics			- 200 000,00 €	
Total général			-5 154 000,00 €	160 130,00 €

Les dépenses d'investissement prévues en matière de **signalisation** ne sont pas réalisables en 2021 du fait de l'attente de la relance des marchés de fournitures liée au système de régulation du trafic (SRT), soit **243 000 €**.

Par ailleurs, l'avancement des réflexions en cours sur les déplacements amène à revoir à la baisse, à hauteur de **700 000 €**, une partie des études initialement prévues en 2021.

Dans le cadre de l'évolution de la stratégie de mobilités, dans le cadre du **P2M**, une réduction de **1 717 000 €** de dépenses d'investissement est constatée suite à la résiliation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et, parallèlement, une recette de **160 130 €** correspondant à la TVA à récupérer sur avances dans le cadre du décompte de solde est inscrite au budget.

S'agissant des dépenses d'investissement en matière de transports urbains, plusieurs éléments concourent à désinscrire **2 494 000 €** :

- La réflexion en cours sur la transition énergétique du matériel roulant décale dans le temps les aménagements et investissements à prévoir au niveau du dépôt (400 000 €) ;
- Les travaux de réfection des placos, peintures et flocages de la halle tram sont décalés du fait des contraintes de fonctionnement du site (44 000 €) ;
- Le processus de rédaction du cahier des charges pour le renouvellement des automates de billetterie étant très complexe, les investissements ne pourront être réalisés sur 2021 (1 500 000 €) ;
- Un certain nombre d'études d'exploitation, d'usages et d'offres n'ont pu être lancées en raison de la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire (550 000 €).

Enfin, la prolongation de l'exploitation du TVR nécessite des travaux complémentaires sur la plateforme à hauteur de **200 000 €**.

D. PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Piloteage de l'action publique		Fonctionnement	
Politique Publique	Nature Dépense-Recette	Dépenses	Recettes
Fonctionnement de l'institution	Centres techniques et garage	- 40 000	
	Fonctionnement des services généraux		21 000
Total Fonctionnement de l'institution		- 40 000	21 000
Total général		- 40 000	21 000

Il y a lieu de désinscrire **40 000 €** de crédits des **centres techniques** (fluides) en raison d'une reprise progressive de l'activité et d'une livraison significative de véhicules récents ou à énergie électrique ce qui a limité les consommations de carburants.

Dans le cadre des occupations de propriétés métropolitaines, il convient d'ajuster les recettes liées aux loyers perçus par Pôle Emploi pour un montant de **21 000 €**.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Pilotage de l'action publique			Variation crédits de paiement 2021	
Politique publique	Autorisation de programme	Nature	Dépenses	Recettes
Fonctionnement de l'institution	Siège de la Métropole	Fonctionnement des services généraux	- 248 397,00 €	
Total Fonctionnement de l'institution			- 248 397,00 €	
Systèmes informatiques	Equipements métropolitains	Direction des systèmes d'information	- 197 388,00 €	
	Informatique mutualisée		- €	180 000,00 €
Total Systèmes informatiques			- 197 388,00 €	180 000,00 €
Total général			- 445 785,00 €	180 000,00 €

Concernant le fonctionnement des services généraux, plusieurs opérations font l'objet de modifications budgétaires, pour un montant total de **248 397 €** :

- Le renouvellement des équipements multifonction initialement prévu en 2021 n'a pu être réalisé suite à des aléas dans la procédure de passation des marchés (45 000 €) ;
- En raison d'un niveau de commande de matériel et mobilier de bureau moins important du fait du télétravail, il est proposé de désaffecter (24 000 €.) ;
- Les opérations d'installation et d'aménagement liées à la réorganisation des services ont été réalisées en limitant au maximum les achats de mobilier neufs, qui ont de plus été moins importants cette année du fait de la fermeture partielle des usines (10 000 €) ;
- Plusieurs ascenseurs des bâtiments métropolitains ont nécessité un remplacement par de nouveaux appareils, notamment ceux implantés au sein de l'immeuble Chalnot. Ces travaux sont aujourd'hui achevés, il est proposé de désinscrire le solde de cette opération (104 397 €).
- Les moyens prévus pour l'acquisition de logiciels propres à la Métropole ne seront pas mobilisés en totalité (65 000 €).

En 2019, l'Université de Lorraine, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et la Métropole du Grand Nancy ont étudié la possibilité de créer sur le territoire du Grand Nancy, un **Data Center mutualisé**. Les résultats des différentes études préalables cofinancées ont permis de valider à la fois la faisabilité et l'intérêt de ce projet pour chacune des parties. Le Grand Nancy a déjà participé au financement à hauteur de 117 612 € par an ces deux dernières années. Les crédits correspondant au solde de l'année 2021 peuvent faire l'objet d'une désinscription (**197 388 €**). Le montant de la participation de la Métropole à ce projet est en cours de négociation suite à l'ouverture des plis des marchés de travaux.

Dans le cadre du service commun informatique, la DSIT est chargée des travaux de câblage informatique et téléphonique, soit pour des extensions, soit pour renouveler des installations vétustes pour le compte des villes et établissements membres. Il convient d'inscrire une recette supplémentaire de **180 000 €** afin d'équilibrer les comptes de tiers.

E. SERVICE A LA POPULATION

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Services à la population		Fonctionnement	
Politique Publique	Nature Dépense-Recette	Dépenses	Recettes
Déchets	Collecte des déchets	710 000 €	113 340 €
	Tri, valorisation et traitement des déchets	700 000 €	829 000 €
Total Déchets		1 410 000 €	942 340 €
Eau-Assainissement	Assainissement des eaux usées	116 500 €	
	Eau potable	120 000 €	
Total Eau-Assainissement		236 500 €	
Divers équipements métropolitains	Parc privé de la collectivité		33 500 €
Total Divers équipements métropolitains			33 500 €
Total général		1 646 500 €	975 840 €

En matière de **collecte des déchets**, l'accès des habitants de la communauté de communes du Bassin de Pompey aux déchetteries métropolitaines a été prolongé de plusieurs mois. De plus, une nouvelle convention a été conclue au cours de l'année avec la communauté de communes de Seille et Grand Couronné entraînant l'application de nouveaux tarifs. Ainsi, il y a lieu de revaloriser les recettes de fonctionnement à hauteur de **113 340 €**. Le passage à une collecte hebdomadaire sur l'ensemble de l'agglomération, hors Nancy, a occasionné un besoin supplémentaire de **370 000 €** pour la mise en place de conteneurs. Par ailleurs, il a été constaté une augmentation des tonnages collectés en déchetteries ce qui implique **320 000 €** de dépenses supplémentaires. Ensuite, l'évolution du SMIC au 1er octobre 2021 impacte le budget des déchets à hauteur de **20 000 €**.

La fermeture imprévue du centre d'enfouissement prévu au marché oblige à transporter certains déchets sur des sites plus lointains et la hausse des tonnages collectés en déchetteries implique une augmentation des coûts de **tri, de valorisation et de traitement** à hauteur de **700 000 €**. Les cours des matériaux, et notamment ceux de la ferraille, ont connu une forte hausse entraînant une augmentation des recettes perçues de **829 000 €**.

En matière de distribution d'**eau potable**, les remboursements de factures d'eau (remboursement des trop-perçus lors de l'établissement des factures de solde des mensualisés, rattrapage des écarts entre la facture basée sur un index estimé et relevé, etc.) ont été plus importants que prévus à hauteur de **166 500 €**.

S'agissant des dépenses de fonctionnement en matière d'eau potable, les crédits affectés aux prestations de gardiennage des sites sensibles, dont l'estimation était basée sur les expériences précédentes doivent être augmentés de **50 000 €** pour intégrer les montants issus du nouveau marché intervenu en cours d'année. Enfin, l'évolution du SMIC au 1er octobre 2021 impacte le budget de l'eau à hauteur de **20 000 €**.

Dans le cadre des **occupations de diverses propriétés métropolitaines**, il convient d'ajuster les recettes liées aux loyers perçus par les occupants, sachant que le budget primitif 2021 intégrait des remises gracieuses dans le cadre du plan de relance voté par le Grand Nancy. Par ailleurs, certaines taxes foncières liées aux logements de fonction de lycées, dont la rétrocession à la Région n'est pas encore intervenue, doivent faire l'objet d'une refacturation, il convient donc d'inscrire une recette de fonctionnement de **33 500 €**.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Services à la population			Variation crédits de paiement 2021	
Politique publique	Autorisation de programme	Nature	Dépenses	Recettes
Déchets	Gestion des déchets	Actions de prévention et de sensibilisation	- 800 000,00 €	
		Collecte des déchets		30 000,00 €
Total Déchets			- 800 000,00 €	30 000,00 €
Eau-Assainissement	Assainissement des eaux usées	Assainissement des eaux usées	-1 340 000,00 €	580 500,00 €
	Diversification ressource eau	Diversification ressource eau	-1 480 000,00 €	-3 200 000,00 €
	Eau potable	Eau potable	-1 709 000,00 €	- 314 175,00 €
	Lutte contre les inondations	Lutte contre les inondations	- 485 000,00 €	- 75 000,00 €
	Modernisation de la STEP de Maxéville	Modernisation STEP Maxéville		- 513 263,00 €
Total Eau-Assainissement			-5 014 000,00 €	-3 521 938,00 €
Divers équipements métropolitains	Equipements métropolitains	Crématorium d'agglomération	870,00 €	
		Parc privé de la collectivité	- 20 870,00 €	65 000,00 €
		Réseau métropolitain de télécommunications	- 139 190,00 €	
Total Divers équipements métropolitains			- 159 190,00 €	65 000,00 €
Espaces verts-naturels	Espaces verts et naturels - Meurthe	Espaces verts urbains	- 300 000,00 €	
Total Espaces verts-naturels			- 300 000,00 €	
Total général			-6 273 190,00 €	-3 426 938,00 €

Les travaux de construction de la **Maison de la prévention et du tri**, initialement prévus en 2021, seront réalisés en 2022, dans la mesure où les coûts de construction issus des études de maîtrise d'œuvre sont supérieurs aux estimations et ont nécessité un travail fin d'optimisation et d'ajustement du programme. Aussi il convient de désinscrire une dépense de **800 000 €**.

Au titre de la **collecte des déchets**, une recette supplémentaire correspondant au montant payé par les bailleurs sociaux dans le cadre de projets d'implantations de conteneurs et/ou de moloks à Jarville et à Maxéville est inscrite à hauteur de **30 000 €**.

En matière d'**assainissement des eaux usées**, **1 340 000 €** de dépenses d'investissements sont désinscrites :

- les difficultés d'approvisionnement en pièces électroniques ne permettent pas aux constructeurs de livrer les véhicules dans les délais prévus (915 000 €) ; la dépense sera inscrite à nouveau en 2022 ;
- l'avancement des relevés de réseaux visitables est moins rapide que prévu du fait des difficultés des interventions liées aux pluies estivales, ou encore à la présence de gaz (100 000 €) ;
- la seconde phase des campagnes de mesures préalables à la modélisation du réseau d'assainissement et à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement est reportée à 2022. En effet, les conditions météorologiques automnales sont peu propices à l'observation de fonctionnements du réseau en temps de pluie (300 000 €) ;

- enfin les travaux prévus en 2021 sur les aires de stockage des boues sont décalés en 2022 (25 000 €).

L'acompte versé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant le dossier d'étude du schéma directeur d'assainissement s'est avéré supérieur au pourcentage usuel (50 % au lieu de 20%). Il y a lieu de revaloriser l'inscription de **580 500 €** supplémentaires en recettes d'investissement.

Des délais supplémentaires sont nécessaires pour compléter les dossiers d'autorisation environnementale lié au **projet d'alimentation en eau depuis la Meurthe** (notamment y ajouter des inventaires complémentaires faune/flore). Par ailleurs, la volonté du Grand Nancy d'insérer une phase de concertation préalable a conduit à ajourner la passation des marchés de travaux nécessaires à la mise en œuvre (**1 480 000 €**).

Le démarrage des travaux d'alimentation en eau depuis la Meurthe étant ajourné, l'acompte de 30 % de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, soit **3 200 000 €** ne sera pas inscrit cette année.

En matière d'**eau potable**, **1 709 000 €** de dépenses d'investissements sont désinscrites :

- en ce qui concerne le renouvellement des réseaux structurants et plus précisément le projet de renouvellement des conduites de refoulement vers le réservoir de Bellevue, des contraintes de coordination de travaux et de gestion de la circulation ont nécessité son adaptation ; ainsi, une des deux phases prévues en 2021 n'a pas pu être réalisée (700 000 €) ;
- la révision des programmes de travaux issue de l'ajournement du projet de tramway a entraîné un décalage des opérations de renouvellement des canalisations, ne permettant pas l'engagement de l'intégralité du budget disponible (400 000 €),
- enfin, le renouvellement des compteurs d'eau potable dans le cadre du déploiement du radiorelevé est moindre que prévu du fait de l'incapacité du prestataire qui en a la charge de se conformer aux attentes du Grand Nancy (629 000 €),

La baisse de ces dépenses entraîne mécaniquement une baisse des recettes prévues à hauteur de **314 175 €**.

En matière de **lutte contre les inondations**, l'aménagement du bassin des longues raies implique des acquisitions foncières dont le rythme est dépendant des négociations. Une partie des acquisitions prévues en 2021 est reportée (**235 000 €**). Par ailleurs, l'aménagement du ruisseau du Frahaut nécessite une autorisation préfectorale pour laquelle des inventaires faune/flore sont requis. De ce fait, l'opération doit être reportée en 2022, ce qui implique de désinscrire **250 000 €** de dépenses et **75 000 €** de recettes de subventions d'investissement.

Du fait du décalage des travaux de refonte de la digestion des boues et de valorisation du biométhane de la **station de traitement des eaux usées de Maxéville** (STEP), les versements des subventions de l'ADEME de et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont décalés de fait pour un total de **513 264 €**.

Chaque année des travaux de mise en sécurité ou de démolition de diverses petites propriétés métropolitaines, acquises dans le cadre de projets d'intérêt public, sont nécessaires, le montant prévu initialement est réduit de **20 870 €**.

Dans le cadre de la gestion du domaine public, certaines parcelles ont été cédées, celles-ci n'étant pas affectées à un espace public. Aussi, il est nécessaire d'ajuster la ligne budgétaire relative aux produits de cession pour un montant de **65 000 €**.

Les crédits relatifs au solde de réingénierie du **Réseau Métropolitain de Télécommunications** (RMT), soit **139 190 €**, sont désinscrits car ce montant n'a pas été sollicité par Covage.

Les acquisitions foncières nécessaires au démarrage du projet d'**aménagement du parc de l'Abiétinée** sont soumises à des expropriations qui font l'objet de procédures judiciaires dont l'issue est désormais attendue en 2022 (**300 000 €**).

F. VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITES

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vie sociale, habitat et solidarités		Fonctionnement	
Politique Publique	Nature Dépense-Recette	Dépenses	Recettes
Culture	Jardins botaniques du Grand Nancy		- 18 000
	pole museal : museum aquarium et musee du fer		- 35 000
	energie - electricite	- 45 000	
Total Culture		- 45 000	- 53 000
Santé	Santé, bien-être	187 350	445 522
Total Santé		187 350	445 522
Sécurité	Centre de surveillance urbain	- 59 400	
Total Sécurité		- 59 400	
Solidarités	Cohésion sociale	- 644 056	
	Fonds de solidarité logement		55 000
Total Solidarités		- 644 056	55 000
Sports-Loisirs	Base de loisirs		10 800
	Collèges	13 428	
	Manifestations sportives	180 000	
	Piscines		- 1 125 000
	Sport équestre	- 17 910	- 17 910
	Zénith		67 014
	Energie - électricite	- 165 000	
	Remises gracieuses	206 921	
Total Sports-Loisirs		217 439	- 1 065 096
Total général		- 343 667	- 617 574

Dans le cadre de la démarche de développement touristique du territoire engagée par la Métropole du Grand Nancy et portée par Destination Nancy, une offre est développée à destination des touristes dans le cadre du Nancy City Pass. Les entrées générées dans les établissements de la Métropole du Grand Nancy, dont **les jardins botaniques**, par ces pass sont facturées par la collectivité à Destination Nancy au tarif réduit. En raison de la crise sanitaire, les recettes escomptées n'ont pas été réalisées (**18 000 €**).

Alors que le **musée de l'Histoire du Fer** à Jarville-la-Malgrange est fermé en raison de travaux de scénographie et de déménagement des collections, le Muséum Aquarium a fermé ses portes au public pour ne rouvrir qu'à compter du 19 mai 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. En conséquence, les recettes liées aux droits d'entrée des deux musées ont fortement diminué cette année (**35 000 €**).

En raison de la crise sanitaire, les musées de culture scientifique et technique ont fermé temporairement leurs portes conduisant ainsi à une baisse de la **consommation de certains fluides (45 000 €)**.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, une première commande d'équipements et de matériels sanitaires avait été passée par la Métropole en 2020, pour elle-même et pour les communes membres qui en faisaient la demande. Une participation de l'Etat (510 000 €) a bien été encaissée et était venue en déduction de la participation des communes pour leurs besoins ; aujourd'hui la Métropole a perçu une participation au titre du FSE. Il convient donc d'une part

d'inscrire la recette (un global de **445 522 €** pour l'acquisition des masques pour le grand public ainsi que les équipements pour les agents) et d'autre part, de reverser cette participation, aux différentes communes membres pour **187 350 €** en déduction de ce qu'elles avaient payé en 2020 à la Métropole.

En matière de **sécurité** il était envisagé l'an dernier, lors de la préparation budgétaire, d'avoir recours à un prestataire extérieur afin de concevoir un Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA) et de la gestion de crise. Il a cependant été décidé début 2021 de ne pas lancer de nouveau marché et d'effectuer cette démarche en interne (ce qui conduit à désinscrire **21 000 €**). Par ailleurs, une enveloppe dédiée aux aménagements techniques dont des améliorations logicielles n'a pas été utilisée (**38 000 €**) sont à désaffecter. Il en va de même pour des crédits prévus pour les objets connectés (**59 400 €**).

Au sujet de la **Cohésion sociale** et plus particulièrement du dispositif des chèques mobilité mis en place lors de la délibération n°3 du Conseil du 12/06/2020, certaines communes/CCAS bénéficiaires de ce dispositif ont dénoncé les conventions afin de renoncer à leur dernière dotation (**130 000 €**).

186 250 € ont été votés en conseil métropolitain du 8 juillet 2021 pour le fonctionnement de la Maison De l'Emploi (MDE). Ceci équivalait à une baisse de 44 % de la subvention par rapport à celle versée en 2020 (330 000 €). Sur la base de l'analyse des comptes et du plan d'actions 2021, il est proposé dans l'attente de l'établissement de la feuille de route 2022 (et de la convention d'objectifs et de moyens) un supplément de subvention de **73 750 €** ce qui portera la subvention 2021 à 260 000 €, soit une baisse d'environ 20 % par rapport à 2020 pour permettre à la MDE de maintenir des actions telles que l'appui aux entreprises et démarches GPEC ou le suivi technique d'actions emploi du contrat de Ville. Cette demande de crédits supplémentaires viendrait réduire la ligne "chèque mobilité".

La crise sanitaire a aggravé la précarité des étudiants et les difficultés psychologiques pour faire face à une situation d'isolement. Le gouvernement a mis en place un appui avec 6 consultations gratuites auprès de psychologues. Cette mise en place n'a pas pu intervenir faute de médecin psychiatre disponible. Toutefois, le Centre psychothérapique de Nancy-Laxou a trouvé une ressource disponible de temps psychiatre à compter du 13 octobre 2021 jusque fin décembre 2021. Le temps psychiatre pour cette période 2021 est de 2 310 € sur les 73 000 € prévus. En conséquence, **70 000 €** de crédits sont désinscrits.

Par délibération des conseils des 12 novembre et 17 décembre 2020, la Métropole s'est engagée auprès de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre d'une **stratégie métropolitaine d'insertion et de lutte contre la pauvreté** dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2020-2022, où chaque partie contribue à parité au programme d'actions. Pour 2020, l'Etat a versé 300 000 €. En raison de la crise sanitaire qui a généré une arrivée tardive de ces crédits 2020, la programmation 2020 a été décalée par avenant sur les six premiers mois 2021 (soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2021). Tous les crédits n'ont pu être consommés au 30 juin 2021 d'où une reprogrammation qui se déroulera du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Par conséquent, il est proposé de désaffecter - **517 806 €** des crédits 2021, sachant que d'ores et déjà l'Etat a décidé de verser une nouvelle subvention de 300 000 € pour une seconde phase (juillet 2021 à juin 2022).

Au titre du **Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, il convient d'inscrire une recette de **55 000 €** de la Direction Départementale de l'Emploi, des Territoires et de la Solidarité dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Logement d'abord".

Par délibération n° 6 du 20 mai 2021, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la **base de loisirs** « la Plage des deux Rives » sur les rives de Meurthe du Grand Nancy. Dans le cadre de cette nouvelle offre estivale, un service de petite restauration et de buvette a été mis en œuvre dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt qui a ouvert sur la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec un prestataire local. La redevance d'occupation perçue par le Grand Nancy s'est élevée à 3 300 €. Par ailleurs, la société Dalkia a apporté son soutien au projet sous la forme d'un don d'une somme forfaitaire de 7 500 €. En conséquence, il convient de désinscrire - **10 800 €**.

La notification du montant de la participation de la Métropole au **Syndicat intercommunal scolaire (SIS)** ayant été actée après le vote du budget, il convient de l'adapter à hauteur de **13 428 €**.

Conformément à la délibération du 8 juillet 2021 relative au soutien aux clubs sportifs, la subvention au Grand Nancy Handball, qui évolue désormais en Starligue, est revalorisée de **280 000 €** alors qu'en parallèle les marchés de promotion par le sport du SLUC Basket et de l'ASNL se voient réduits de - **50 000 €** chacun.

La fermeture des **piscines de l'Aquapôle** pendant la crise sanitaire liée au Coronavirus et la mise en place du pass sanitaire dès le mois d'août 2021 se sont traduites par un report des abonnements et une forte baisse de la fréquentation des usagers dans les bassins. En conséquence, il convient de réduire le montant des recettes des entrées des piscines de - **1 090 000 €**. Par ailleurs il avait été prévu une enveloppe dédiée à des régularisations de rattachements. Cette année, aucune écriture n'a été réalisée. En conséquence, il y a lieu de désinscrire **35 000 €**

En ce qui concerne le **sport équestre**, la Métropole du Grand Nancy a signé une convention avec l'association « Etrier de Lorraine » par décision n° 7256 du 2 février 2011, fixant les termes d'une mise à disposition temporaire du domaine public pour une durée de 10 ans. La convention, qui prévoyait le versement d'une redevance par l'occupant et d'un loyer par le propriétaire à hauteur de 20 000 € par an, est arrivée à échéance le 7 février 2021 et ne sera pas renouvelée. En conséquence, il est nécessaire de désinscrire **17 910 €** du budget provisionné au titre du loyer versé par le propriétaire ainsi que **17 910 €** correspondant aux recettes qui ne seront pas encaissées.

Le délégataire en charge de la gestion et l'exploitation du **Zénith** de Nancy a été impacté par la crise sanitaire, qui l'a conduit notamment à annuler une partie de sa programmation. Aussi, au titre de la délibération du conseil n° 18 du 23 septembre 2021 et de l'avenant n° 1 à la convention, une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour la période du 1er mars au 31 décembre 2020 a été approuvée pour un montant net de 16 319,93 € HT. Afin de mettre en œuvre cette mesure qui s'appuie d'un point de vue comptable sur un double mouvement financier, il convient d'une part d'inscrire une recette de **67 014 € HT** correspondant à l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public au bénéfice du Grand Nancy pour la période du 1er mars au 31 décembre 2020 et d'autre part, de prévoir une inscription de **66 334 €** afin de procéder au remboursement de la redevance d'un montant de 83 333,33 € HT déjà versée par le concessionnaire au titre de la période de fermeture du Zénith.

La délibération n° 13 votée par le Conseil métropolitain le 25 mars 2021 indique les mesures d'exonération complémentaires des loyers dans le cadre de la crise sanitaire. En effet, pour protéger le tissu économique local et amortir les effets de la crise, il est proposé que la Métropole renouvelle le pacte de soutien mis en place lors du premier confinement notamment auprès des SA sportives professionnelles de l'ASNL et du SLUC Basket. Ainsi, un dégrèvement des redevances fixes pour l'ASNL et le SLUC Basket, sous forme d'une **remise gracieuse**, est

accordé sur la période de huis clos du 1er novembre 2020 à la fin du mois de février 2021, soit une durée de 4 mois représentant un montant de **140 587 € HT**, réparti de la manière suivante : 105 140 € HT pour la redevance de l'ASNL et 35 447 € HT pour le SLUC.

En raison de la crise sanitaire, les établissements et équipements ont fermé leurs portes temporairement conduisant ainsi à une baisse de la **consommation des fluides**. Aussi, il convient de désinscrire la somme de - **165 000 €**.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Vie sociale, habitat et solidarités			Variation crédits de paiement 2021	
Politique publique	Autorisation de programme	Nature	Dépenses	Recettes
Culture	Agendas d'accessibilité programmée	Conservatoire du Grand Nancy	- 88 410,00 €	
		Conservatoire du Grand Nancy	- 33 826,00 €	
	Attractivité culture scientifique, technique - CNR	Jardins botaniques du Grand Nancy		33 656,00 €
		Muséum aquarium de Nancy	- 169 000,00 €	5 925,00 €
Total Culture			- 291 236,00 €	39 581,00 €
Santé	Cohésion sociale	Santé, bien-être	- 50 000,00 €	
Total Santé			- 50 000,00 €	
Sécurité	Sécurité prévention des risques	Autres interventions protections des personnes et des biens	- 59 000,00 €	
Total Sécurité			- 59 000,00 €	
Solidarités	Gens du voyage	Aire d'accueil des gens du voyage	- 750 000,00 €	
Total Solidarités			- 750 000,00 €	
Sports-Loisirs	Agendas d'accessibilité programmée	Palais des sports Jean Weille	- 158 737,00 €	
		Sport professionnel	Stade Marcel Picot	20 000,00 €
	Sport- loisirs - grands évènements	Complexe sportif des Aiguillettes	17 000,00 €	
		Piscines	- 155 000,00 €	
		Sport scolaire		32 000,00 €
		Stade Raymond Petit		16 000,00 €
		Zénith	- 26 000,00 €	
Total Sports-Loisirs			- 302 737,00 €	48 000,00 €
Total général			-1 452 973,00 €	87 581,00 €

Au titre du **Conservatoire Régional du Grand Nancy**, **122 236 €** de dépenses d'investissement sont désinscrites. Elles concernent d'une part l'acquisition d'un orgue qui n'a été réglé qu'à 40 % à la commande en octobre 2021 en raison des délais d'obtention des matériaux sur le marché actuel ; les 60% restants seront versés à la fin des travaux qui ne pourront intervenir qu'en février 2022 (33 826 €). D'autre part, les travaux d'aménagement effectués au Conservatoire Régional de Musique dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ne seront pas réalisés entièrement (88 410 €).

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 12 mai 2017, la Métropole a candidaté à la première session de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) 2017 "pour la Trame verte et bleue, en faveur de la biodiversité". Le FEDER subventionne des actions liées à la valorisation de la trame verte et bleue du territoire, qui se concrétise notamment par l'aménagement d'un parcours pédagogique et l'implantation de mobilier d'interprétation autour du site démonstrateur des différents écosystèmes du Plateau Lorrain au sein du **Jardin Botanique Jean-Marie Pelt** à Villers-lès-Nancy. Le projet, qui bénéficie du soutien technique du Parc Naturel Régional de Lorraine et d'un co-financement de la Région Grand Est fait l'objet d'une subvention de la part du FEDER à hauteur de **14 340 €** qu'il convient d'inscrire en recettes.

Les trois établissements de culture scientifique et technique de la Métropole du Grand Nancy bénéficient du label GESTE, délivré par la Région Grand Est, qui leur permet d'être éligibles à des subventions. Parmi ses projets, le **Jardin Botanique Jean-Marie Pelt** à Villers-lès-Nancy est mobilisé dans la modernisation de son "Jardin de l'évolution", espace dédié à la classification végétale, afin qu'il reflète les derniers travaux scientifiques sur le sujet. Au-delà de cette dimension scientifique, ce nouveau jardin a pour vocation d'illustrer auprès du public les liens évolutifs entre les groupes de plantes. La Région Grand Est a ainsi décidé d'apporter une subvention équivalente à 50 % des dépenses éligibles pour cette opération soit **19 316 €**.

Alors que les procédures liées au chantier de remplacement des huisseries du **Muséum Aquarium** se poursuivent avec la signature prochaine du marché de travaux, il apparaît que l'ensemble des travaux ne pourront être mis en œuvre en 2021 en raison de la pénurie de matières premières pour une durée non encore déterminée (**169 000 €**).

Dans le souhait de renforcer l'accueil des visiteurs au sein du **Muséum Aquarium**, la Métropole du Grand Nancy a notamment engagé un projet de valorisation et de modernisation des espaces du rez-de-chaussée et la création d'une salle pédagogique au 1er étage, en lieu et place des anciennes réserves des collections. Les travaux ont débuté en 2019 pour se terminer cette année. Ils ont fait l'objet d'un soutien de la Région Grand Est et de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 15 %. La somme de **5 925 €** correspond au solde de la subvention de la Région Grand Est qui s'élève au total à 54 525 €.

Le programme de construction des Maisons de Santé pluri professionnelles sur le territoire se concentre sur la demande de subvention de la MSP de Laxou, prévue mais non encore délibérée. Il convient donc de désinscrire **50 000 €** sur 2021.

En matière de **sécurité** une enveloppe dédiée aux objets connectés n'a pas été utilisée, il convient donc de désaffecter - **59 400 €**.

Au titre des **aires d'accueil des gens du voyage**, il convient de désinscrire **210 000 €** en raison du décalage à 2022 des travaux d'extension du bâtiment d'accueil. Une étude sur la sédentarisation des gens du voyage ne se fera pas, d'où une réduction des crédits de **20 000 €**. Par ailleurs, le terrain de l'aire de grand passage des gens du voyage n'ayant pas été identifié, les crédits d'aménagement peuvent être désaffectés sur 2021 à hauteur de **470 000 €**. Enfin, la Métropole est dans l'attente de la vente ou de la rétrocession d'un terrain par le CD54 afin de créer des terrains (**50 000 €**).

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, le Grand Nancy a prévu de réaliser des travaux d'aménagement au **Palais des Sports Jean Weille**. Il est proposé de désinscrire la part des travaux qui ne seront pas réalisés en 2021 au regard de l'avancement du chantier soit un montant de **158 737 €**. Une nouvelle inscription sera proposée au budget primitif 2022.

Un complément de crédits est sollicité afin de permettre la réalisation éventuelle de dépannages urgents au **Stade Marcel Picot** d'ici à la fin de l'année tel que le remplacement de la pompe de circulation de chauffage afin d'anticiper les conditions climatiques hivernales. Aussi, il est nécessaire d'inscrire la somme de **20 000 €**.

Le matériel permettant le nettoyage du sol de la grande halle ABC du **complexe sportif des Aiguillettes** à Villers-lès-Nancy étant définitivement hors-service en raison de son obsolescence, il est indispensable d'acquérir une nouvelle autolaveuse. En conséquence, il convient d'inscrire un montant de **17 000 €**.

Il convient de prendre en compte la baisse des opérations de maintenance courante des piscines du fait de la baisse de fréquentation pour **155 000 €**.

Les chaudières du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) de Tomblaine ainsi que celle du **Stade Raymond Petit** ont été remplacées. Ces opérations ont reçu une subvention de 40 % maximum au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ce qui permet d'obtenir respectivement **32 000 €** et **16 000 €** de recettes dans le cadre de la rénovation thermique.

En matière de travaux, ceux relatifs à l'aménagement de la voie d'accès au **Zénith** se sont révélés moins coûteux que prévus et sont désormais terminés. Il est ainsi proposé de mobiliser les crédits restant pour l'acquisition d'une arche directionnelle, qui permettra d'orienter les spectateurs lorsqu'ils quittent le Zénith. Cet aménagement permettra de renforcer utilement le jalonnement du site pour **26 000 €** de dépenses supplémentaires.

II – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES

A. OPERATIONS REELLES

1. Régularisations sur mouvements interbudgets

Des crédits pour remboursement de factures d'eau ont été prélevés et sont ici régularisés :

BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
	6742		320	30 000 €
				30 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
	6742		320	30 000 €
				30 000 €

2. Régularisation sur exercice antérieur

Le titre n°1862/2012 émis pour la participation de la SNCF à la réfection de l'étanchéité du pont des Fusillés à Nancy doit faire l'objet d'une annulation et d'une réémission à la demande de la SNCF.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
844	673		702	58 100 €	844	70878		702	58 100 €
				58 100 €					58 100 €

3. ICNE

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 700 € concernant le recalcul des intérêts courus non échus.

BUDGET DECHETS

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	66112		320	700 €
				700 €

4. Réimputation d'écritures

La totalité des achats de pièces par la Métropole auprès de Transdev s'étant faite en section de fonctionnement, et dans la mesure où il n'y a pas de stocks de pièces comptabilisés dans l'actif de la Métropole, l'ensemble des recettes liées au rachat des stocks de pièces par Kéolis peut être imputé au compte 707 et non au compte 775.

BUDGET TRANSPORTS

RECETTES					
S/fonction	Article	Progr	Service		DM 2
03	775		720CESS	-	1 815 000 €
03	707		720		1 815 000 €
				-	1 815 000 €

5. Fiscalité et dotations

Il y a lieu d'ajuster les crédits de dépenses liés à la taxe d'aménagement pour 120 000 € supplémentaires et de 200 000 € pour le dégrèvement de la Contribution Financière des Entreprises (CFE) 2020 et autres dégrèvements de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).

La recette est un prélèvement fiscal "SRU" reversé par l'Etat à la Métropole pour l'année 2020, à l'encontre de la commune de Villers-lès-Nancy, au titre de son déficit de logements sociaux.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	10226		320	120 000 €	552.1	1338	442	320	23 950 €
01	7391118		320	200 000 €					
				320 000 €					23 950 €

B. OPERATIONS D'ORDRE

1. Opérations d'ordre relatives aux amortissements

Afin de constater comptablement l'amortissement prorata temporis sur les acquisitions amortissables à venir d'ici la fin d'exercice, il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	6811		320.OR	280 000 €	01	28031		320.OR	110 000 €
						2804182		320.OR	30 000 €
						281318		320.OR	65 000 €
						281351		320.OR	40 000 €
						28152		320.OR	35 000 €
				280 000 €					280 000 €

BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
	6811		320.OR	80 000 €		28031		320.OR	25 000 €
						281531		320.OR	55 000 €
				80 000 €					80 000 €

2. Opérations d'ordre relatives aux opérations à titre gratuit

Les instructions comptables M57 et M49 imposent de comptabiliser les immobilisations acquises à titre gratuit (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy. Il convient ici d'intégrer une verrière Art Déco des années 1930 représentant des installations de hauts-fourneaux, don de la Compagnie Salin. La valeur de cette verrière qui comporte 12 panneaux peut être estimée à 50 000 euros.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
314.1	21621	50	320.OP	50 000 €	314.1	10251	50	320.OP	50 000 €
				50 000 €					50 000 €

**III – INSCRIPTIONS N'IMPACTANT PAS L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS :
VIREMENTS DE CREDITS**

A. SECTION D'INVESTISSEMENT : VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UNE MEME AP D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE AU SEIN DE LA MEME OPERATION

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES Opérations réelles BUDGET PRINCIPAL

Opération	Montant	Sens	S/Fct.	Nature	Libellé nature	Prg	Libellé progr.	Service
Actions en faveur du développement durable	- 3 000	de	78	2031	frais d'études	504	plan climat territorial	612
	3 000	vers		20421	biens mobiliers, matériel et études	497	récupérateurs d'eau de pluie	612SUBP
Arbres et espaces verts	- 2 000	de	511	2152	installations de voirie	13	plantations d'arbres d'alignement	611
	2 000	vers		2051	concessions et droits similaires	682	patrimoine arbore	302
Ecologie urbaine	- 31 992	de	78.1	2315	installations, matériel et outillage techniques	196	trame verte	616
	1 992	vers		2051	concessions et droits similaires			
	30 000	vers		20421	biens mobiliers, matériel et études			
Equipement-matériel siège Métropole	- 15,50	de	020.1	2051	concessions et droits similaires	2	matériel informatique	302
	15,50	vers		261	titres de participation	339	participation au capital des SA, SEM, SPL et autres privés	
Maintenance de l'Aquapole	- 16 000	de	323	21351	bâtiments publics	165	maintenance et travaux des piscines	600P
	16 000	vers		2051	concessions et droits similaires	74	mobilier et matériel pour piscines	350P
	- 11 227	de	325.8	238	avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	830	base de loisirs la Méchelle	350P
11 227	vers	2188	autres					
Nancy Grand Coeur	- 155	de	515.2	2313	constructions	731	construction nouvelle caserne des pompiers Nancy	203
	155	vers		2111	terrains nus	272	secteur gare	253
Parc HLM	- 0,10	de	552.1	204182	bâtiments et installations	480	adaptation au handicap	640SUBV
	0,10	vers		261	titres de participation	339	participation au capital des sa, sem, spl et autres privées	
Sécurité prévention des risques	- 54 000	de	18	2031	frais d'études	762	plan de continuité d'activité	670
	1 000	vers		21568	autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	727	sécurisation des espaces publics	
	53 000	vers		458100478	opération sous mandat : système videotranquillité	478	système videotranquillité	
Voirie	- 100 000	de	844	2031	frais d'études	637	études générales de voirie, ouvrages d'art	702
	100 000	vers		2315	installations, matériel et outillage techniques	384	aménagement pour personnes à mobilité réduite	
	- 30 000	de	844	2315	installations, matériel et outillage techniques	532	voirie primaire	702
	30 000	vers		2151	réseaux de voirie	684	renforcement infrastructure voies BHNS et bus	

BUDGET ANNEXE EAU

Opération	Montant	Sens	S/Fct.	Nature	Libellé nature	Prg	Libellé progr.	Service
Réseaux de distribution	- 20 000	de		2183	matériel de bureau et matériel informatique	8029	matériel informatique	413
	20 000	vers		2051	concessions et droits similaires			
	- 8 100	de		2051	concessions et droits similaires	8012	terrains et droits tréfonciers	253
	8 100	vers		2111	matériel de bureau et matériel informatique			

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Opération	Montant	Sens	S/ Fct.	Nature	Libellé nature	Prg	Libellé progr.	Service
Réseaux de collecte	- 450 000	de		2315	installations, matériel et outillages techniques	9170	réduction des eaux claires parasites permanentes	420
	450 000	vers		21532	réseaux d'assainissement	9091	extension et renforcement des réseaux	
	- 29 000	de		2051	concessions et droits similaires	9029	achat matériel informatique	441
	29 000	vers		21532	réseaux d'assainissement	9025	branchements	415

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Opération	Montant	Sens	S/ Fct.	Nature	Libellé nature	Prg	Libellé progr.	Service
Développement des usages	- 100 000	de	03	2135	installations générales - agencements - aménagements	201	mise à niveau des centres techniques	720
	- 40 000	de	03	2031	frais d'études	161	études de déplacement	
	140 000	vers	03	2315	installations, matériel et outillage techniques	193	plateforme TVR	

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT : VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Montant	Sens	S/Fct	Nature	Libellé nature	Service
Conservatoire Régional de Nancy	- 7 500 7 500	de vers	311.1	6217 6184	personnel affecté par la commune membre du GFP versements à des organismes de formation	240
Dépenses de structure	- 696 696	de vers	62.16	673 65888	titres annulés (sur exercices antérieurs) autres	250.HT
Développement Economique	- 49 000 49 000	de vers	61.1	65748.78 62268	subventions entrepreneuriat (autres de droit privé) autres honoraires, conseils...	200SUBV 200
	- 20 000 20 000	de vers	61.1 62.6	65742.186 62878	subvention pour l'animation de l'écosystème de l'innovation remboursements de frais à des tiers	200SUBV 250.HT
	- 40 000 - 7 000	de de	61.1	657382.53 65742.59	subventions pour création d'activités subventions p/développement économique (entreprises)	200SUBV
	47 000	vers	62.7	62878	remboursements de frais a des tiers	250.HT
DSIT	- 39 700 39 700	de vers	020.3	6156 6561.13	maintenance participation LIMEDIA	300
Habitat et Rénovation Urbaine	- 1 000 1 000	de vers	552.2 552.1	6238 65748	divers - publicité, publications, relations publiques subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	640

BUDGET DECHETS MENAGERS

Centre de responsabilité	Montant	Sens	S/Fct	Nature	Libellé nature	Service
Déchets ménagers	- 2 500 2 500	de vers	7211 7211	65748.136 65748	subvention a la communauté Emmaüs 54 subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	610SUBV

RECETTES
Opérations réelles
BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Montant	Sens	S/Fct	Nature	Libellé nature	Service
Etablissements de culture scientifique et technique	- 41 000	de	314.5	7062	redevances et droits des services a caractère culturel	274REGI 274
	41 000	vers		7472	participations des régions	
Piscines	- 4 560	de	323	70631	redevances et droits des services à caractère sportif	350REGP 600P
	1 141	vers		755	dédits et pénalités perçus	
	1 376	vers		74741.3	participations de la ville de Laneuveville	
	2 043	vers		773	mandats annulés (sur exercices antérieurs)	